

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 9 décembre 2014
Délibération n°2014-28	Rapporteur : Christophe PERNY

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, M. AMIENS, M. SERMIER, M. FRANCONY, M. BRUNIAUX, M. JEUNET, Mme TORCK, Mme CHAUVIN, M. MAIRE, M. PERRAULT, M. LAMBEY, Mme SEILLES

Présent sans voix délibérative : M. PERRAULT, M. LAMBEY, Mme SEILLES

Donnent pouvoir : M. DAVID à Mme TORCK, Mme BRULEBOIS à M. PERNY, M. LEFEVRE à M. SERMIER, Mme VUILLEMIN à M. FRANCONY, M. GINIES à M. MAIRE

INFORMATION DU DIRECTEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles 9 et 11-3 8° des statuts de l'E.P.C.C. Terre de Louis Pasteur, le Conseil d'administration a déterminé les catégories de contrats, conventions et transactions dont il a délégué la responsabilité au directeur.

Par souci de simplification administrative et de réactivité, il est apparu judicieux d'autoriser le directeur de l'E.P.C.C. Terre de Louis Pasteur à signer tous les contrats, conventions et transactions dont le montant est inférieur à 30.000 € HT, tout en sollicitant de sa part à une information au Conseil d'administration pour la passation des contrats, conventions et transactions dont le montant sera supérieur ou égal à 5.000 € HT.

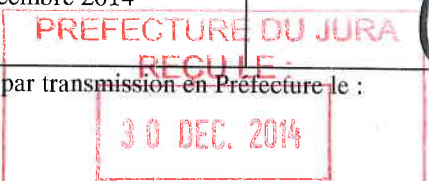
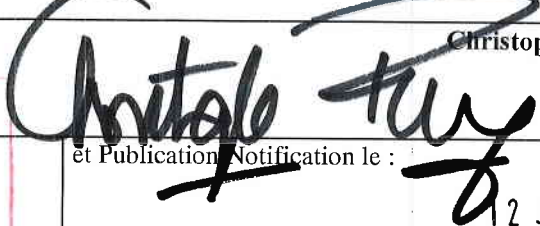

Monsieur le Directeur informe le Conseil d'Administration qu'il a fait usage de sa délégation s'agissant du contrat, ci-dessous :

- contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage auprès du Cabinet Confluence Patrimoine pour un montant de 7 440 € TTC, afin de formaliser le parcours de visite multimédia de la maison familiale à Arbois.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte.

DÉCISION N° 2014-28 du 9 décembre 2014

Le Conseil d'Administration prend acte de l'information présentée par Monsieur le Directeur sur l'exercice de la délégation qu'il lui a consentie.

Délibération n° 2014-28 du 9 décembre 2014	Le Président	Christophe PERNY
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/Notification le :	
		
		2 JAN. 2015